

## Déclaration de candidature au Bureau National du SNIA-IPR

Je soussigné Pascal FRANCOIS IA-IPR dans l'académie de Créteil et adhérent du SNIA-IPR à jour de ma cotisation, déclare être candidat au Bureau national du SNIA-IPR. Je m'engage, en cas d'élection, à participer régulièrement aux réunions du BN et à m'investir dans les différentes tâches assignées aux membres du Bureau National, en conformité avec le statut et le règlement intérieur du SNIA-IPR.

*Nota : Les réunions du BN ont lieu à Paris une dizaine de fois par an, les absences en académie sont couvertes par une autorisation d'absence à titre syndical.*

### Profession de foi de Pascal FRANCOIS

*Je souhaite inscrire mon action dans le sillage des choix stratégiques opérés par l'actuel bureau national et mettre mes compétences au service des collègues. Je conçois notre action collective comme une contribution positive aux évolutions du système éducatif en préservant la qualité du service public d'éducation. Les IA IPR ont besoin de conseil et de soutien dans tous les aspects corporatifs indispensables, mais aussi de restaurer leur dignité professionnelle. Permettre à terme l'accès de tous les IA IPR à la rémunération hors échelle C, conforter le positionnement des IA IPR comme premiers conseillers des recteurs dans la gouvernance académique, affirmer l'expertise disciplinaire et pédagogique des IA IPR, lutter contre l'empilement des tâches dans un climat de pression difficilement supportable à terme, défendre une politique cohérente de gestions des carrières des IA IPR qui seront de plus en plus longues, telles sont les priorités qui cadreront mon action. Si le rapprochement avec les autres corps d'encadrement constitue une piste de travail à explorer, la spécificité des parcours des IA IPR doit être valorisée.*

A Créteil, le 16 mai 2015



Pascal FRANCOIS

**ADRESSER CETTE FICHE** à Bernard LEHALLE, vice-président du SNIA-IPR:  
par courriel [bernard.lehalle@orange.fr](mailto:bernard.lehalle@orange.fr) avant le 22 mai, délai de rigueur